

UNE NECESSITE

LE FRONT UNIQUE DES SINISTRÉS

Les petits et moyens sinistrés, ceux qui n'ont pas pratiqué le système D, doivent se concerter au plus tôt, faire entendre leur voix et même leurs clameurs. Eux seuls sont menacés ! Les malins, les diligents se désintéressent des menaces que fait peser sur nos régions le projet de loi déposé subrepticement par le gouvernement. En dépit des promesses solennelles, les commissions ne furent pas consultées.

Le projet paraît particulièrement hypocrite et injuste. Il se propose de mettre un terme à des scandales que l'on n'a pas réprimés, à des abus qui sont consommés.

Il y a eu, certes, des spoliations. Des villages sont rayés à jamais de la carte de France. De modestes propriétaires ont cédé leurs droits pour un plat de lentilles cependant que les bénéficiaires développaient exagérément leurs usines à très bon compte. Je dis, entre parenthèses, que les cessionnaires ne sont pas si malheureux puisqu'enfin ils n'ont tout de même pas que leurs yeux pour pleurer. Ils ont touché, eux ou leurs moindres, autre chose que des promesses et du papier difficilement négociable.

En tout cas, les opérations louches devaient être interdites plus tôt. Elles furent menées à bonne fin sous le couvert de la loi.

Il est trop tard pour revenir sur ces scandales et alors qui trompo-l'on ? Tartufe a dû fournir sa collaboration à cette grande œuvre et Machiavel a tenu la plume.

Maintenant que les gros sont pourvus, les petits et moyens sinistrés doivent-ils danser devant le buffet ?

Pour aujourd'hui nous discuterons ce que le gouvernement devrait faire s'il avait déferé à une pensée de justice et d'intérêt national. Il devait créer, pour les petits sinistrés, jusqu'ici oubliés ou presque, une priorité de droit qui s'impose de plus en plus. Pour attendre la liquidation de leurs maigres indemnités ils ont rencontré maintes difficultés. Les dossiers les plus honnêtement établis furent sabrés automatiquement et par ordre. Les habiles et les coquins ont eu raison en majorant de 25 %.

Les plus intéressants des sinistrés furent les plus maltraités. Je veux parler des incapables, orphelins, mineurs, veuves, interdits, etc... Ils furent obligés de subir la lenteur et la procédure administrative et l'épreuve d'une double décision, celle de la Commission cantonale et celle du Tribunal des dommages de guerre.

Et maintenant que leurs droits après quatre années sont enfin établis, les dispositions d'une nouvelle loi venant au surplus consacrer des circulaires, des instructions confidentielles et des initiatives hardies de fonctionnaires en mal d'avancement, imposent à ces sinistrés de deuxième zone des mesures dilatoires de paiement. Ces ajournements procèdent des limitations de crédit, j'en conviens, mais aussi trop souvent des préférences.

Une double modification devait être inscrite sans qu'il fut porté atteinte aux limitations de crédits imposés par la loi du 23 février 1923.

1° Il faudrait élever le montant des sommes que chaque petit et moyen sinistré devrait avoir le droit de prélever en espèces.

2° Il faut créer un ordre de préférence favorisant certains petits et moyens sinistrés particulièrement intéressants auxquels la loi a imposé par règlement de leurs dommages une procédure lente et compliquée.

Sur les crédits en espèces mis chaque mois à la disposition des préfets pour le paiement des dommages mobiliers et immobiliers, on pourrait tenir compte d'un certain ordre et régler par préférence les titres de dommages jusqu'à concurrence de 50.000 francs perte subie et frais supplémentaires compris. Les factures de ces sinistrés devraient être contrôlées et faire l'objet de réquisitions de paiement dans un délai d'un mois à dater du dépôt de la demande. Elles seraient ordonnancées et payées par le Crédit National dans un délai d'un mois à dater de la réception de la réquisition.

Le droit de priorité serait établi dans l'ordre suivant :

- 1° Orphelins, veuves de guerre et victimes civiles ayant droit à pension ;
2° Mutués et tous titulaires de pensions au titre des lois sur les pensions civiles et militaires ;
3° Sinistrés non inscrits au rôle de l'impôt sur le revenu ;
4° Chefs de familles nombreuses.

Le gouvernement avait du pain sur la planche si le sort des sinistrés l'intéressait !

Léon ESCOFFIER, Député du Nord.

Pour la propriété commerciale

Paris, 14. — La Fédération des Commerçants Détaillants a tenu cet après-midi, une grande réunion en faveur du vote de la loi sur la propriété commerciale.

De nombreux parlementaires assistaient à ce meeting. Tous les participants se sont accordés pour demander énergiquement l'accomplissement de cette réforme et importante et depuis si longtemps demandée.

LA RENAISSANCE DE NOS CITÉS

Cambrai panse ses plaies

Mais tant de ruines la couvrent que sa guérison sera longue et difficile

Pendant quatre années Cambrai est demeuré dans la tourmente et à certaines périodes, d'heure en heure, le canon marqua de ses obus le centre de la vieille cité, le cœur de l'industrie des battoirs et des linons.

Tout ce qui faisait la beauté de cette ville, toute pleine de souvenirs historiques, tout ce qui en faisait la richesse aussi, fut détruit.

Au souvenir, Cambrai offre encore aujourd'hui le spectacle de ses plaies que le temps n'a pu panser, et ses habitants n'évoquent point sans tristesse les douloureuses journées d'occupation.

L'inutile défense contre l'envahisseur

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

Le 30 août 1914, alors que les masses de l'armée de Von Kluck, envahissaient déjà la Belgique et menaçaient Mons, la 84e division territoriale vint occuper la région du Cambraisis.

Des positions de barrage furent établies en toute hâte sur la ligne de Valenciennes-Soleismes. Mais que pouvaient ces courageux territoriaux insuffisamment armés ?

tre côté du front les mouvements de la garnison. En 1916, des ouvriers sont contraints à exécuter certains travaux autour de la ville.

Les usiniers de cuisine et autres objets en cuivre, nickel, étain, sont confisqués. Tout le détail estquisitionné.

Vingt-quatre otages des deux sexes sont emmenés à Holzminden. En 1917, M. Hamette adjoint au maire, à qui on fait grief d'avoir continué à gérer les affaires communales, est exilé au Quesnoy.

Sous le canon anglais

Novembre 1917 vient. Il semble que l'heure de la libération va sonner. L'armée du général Byng, par une poussée violente, a réussi à franchir la ligne ennemie. En quelques quarante-huit heures, huit kilomètres ont été franchis, et les troupes britanniques qu'appellent des tanks, se sont établies à Fontaine-Saint-Pierre, Maroing, Masnières, les Isières de Crevinour.

Le canon anglais tonne sans relâche. Des obus tombent sur la ville, provoquant plusieurs incendies. De nombreuses maisons sont détruites. On compte des morts, des blessés.

Les troupes allemandes se reforment. D'importantes réserves viennent se reconstituer. Une contre-offensive pour dégager la ville est ordonnée. Les troupes anglaises doivent se replier sur la ligne Fiesquière-Ribécourt.

Une fois encore, l'espoir de la libération s'évanouit.

L'évacuation

Enfin, le 3 septembre 1918, sous le menace d'une nouvelle offensive des alliés, l'ordre d'évacuation est donné.

L'avis, qui porte la signature du commandant Gloss, est ainsi rédigé dans ses passages principaux : « Dans l'intérêt de leur sécurité, les habitants seront évacués dans une région plus éloignée. L'évacuation se fera par chemin de fer et par bateaux-pêches, les 6, 7 et 8 septembre. Elle sera terminée le 8 à minuit. »

Ce fut alors à travers les campagnes, les longues théories des vieillards, des femmes, des enfants, emportant les uns sur des brouettes, les autres dans des charrettes, les souvenirs en or des de la famille, quelques bagages, quelques provisions essentielles.

Ce sont les troupes armées alliées occupent la Brételle de l'Escaut et marche sur Cambrai. En trois jours, la ligne de fer est portée jusqu'aux alentours. Pendant ces jours, le bataillon fait rage autour de la ville.

Le 8, les Canadiens du 17e corps d'armée engagé de vigouruses attaques, et le 9, Cambrai est redevenue française.

Aux quatre coins de la ville, des incendies flamboyent. Tout le centre de la Cité n'est plus qu'un amas de débris. Le bel Hôtel de Ville dressé seul sa façade qui porte les traces des morsures de la mitraille et du feu.

Six aviateurs tués près d'Amiens

Amiens. — Un avion se dirigeant vers le Nord, s'est abattu à Monsure, près de Conty (Somme) et a pris feu en arrivant au sol. Les six personnes occupant l'avion ont été tuées dans la chute.

Voici leurs noms : MM. Lemoine, pilote ; Jobert, mécanicien ; Pierron, ingénieur ; Mme Juanita, Pates, de Brooklands ; MM. Knamen, Finlandais ; Schwab, de New-York.

Un appareil du service Londres-Paris

Amiens, 14. — C'est un avion de transport de voyageurs faisant le service entre Londres et Paris qui est tombé cet après-midi, dans la Somme, en passant au-dessus du village de Monsure près de Conty, l'appareil a pris feu, puis tournant en flammes il est venu s'écraser sur le sol. Dans les débris calcinés de l'avion on retrouva les six cadavres qui étaient carbonisés. L'accident s'est produit vers 14 heures. Le Parquet d'Amiens vient de partir pour Monsure.

Le produit des impôts

Paris, 14. — Le produit des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois d'Avril, s'élève à la somme de 1.549.832.000 fr., accusant ainsi une plus-value de 179 millions 436.500 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 169.139.000 fr., par rapport aux quatre premiers mois de 1922.

Un plafond était taché de sang

DANS LA CHAMBRE AU-DESSUS D'UNE FILLE AVAIT ETE TUEE

La Rochelle, 14. — On vient de découvrir 38, rue de la Buffetterie, le cadavre de Colette Lebrun, âgée de 23 ans, née à Quimper, fille soumise. L'assassinat a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi, le corps porte la droite du cou une plaie de 4 centimètres qui semble provenir d'un coup de stilet ou de couteau. C'est le propriétaire demeurant à l'étage inférieur qui, ayant vu son plafond taché de sang, prévint la police. La chambre non fermée à clef était en ordre.

Le naufrage du "France-Bretagne"

St-Malo, 14. — D'après un télégramme de St-Pierre, reçu à Cancale, 12 autres marins du "France-Bretagne" ont été sauvés par un chalutier.

On conserve de l'espoir sur le sort des autres naufragés.

Seclin fête le renouveau

Elle organisa Lundi une Journée de réjouissances qui eut un grand succès

Après la journée de dimanche, qui avait été consacrée par la ville de Seclin à rendre hommage à ses enfants morts au champ d'honneur, la ville était hier lundi tout à la joie.

De 10 heures à 11 heures, il y eut un concours de ballons et le gonflement, par les soins de l'Association Aéronautique du Nord de ballon "La Renaissance Seclinoise".

Un cortège magnifique

Plus de 400 enfants participaient au concours de ballons dont le résultat ne pourra être donné qu'après le renvoi de toutes les cartes postales attachées aux ballonnets.

A 11 heures exactement, le ballon, piloté par M. Delcroix, prit son envol vers Tournai après que le commandant Crombez, des sapeurs-pompiers de Lille eut ordonné le "Làchez-tout".

Le tirage des primes aux divers groupements

Il fut alors procédé à la mairie au tirage des primes entre les divers groupements ayant participé aux fêtes. En voici le résultat :

GROUPES DE L'UNION MUSICALE

dirigèrent vers les rues où devaient défiler les différents chars. Comme hier, l'organisation fut parfaite et les groupes reçurent de nombreuses acclamations.

Citons parmi les meilleurs : le groupe de l'Union Musicale, comportant en tête « Les Futurs Musiciens de 1920 », puis un char des « Actuels », qui suivait le Musée de la Musique et enfin les « Vieux Musiciens de 1880 », aux instruments cocassement le char des Anciens Combattants, précédant celui de l'Agriculture, tiré par quatre bœufs blancs, dont les sabots et les cornes étaient dorés.

Puis vint le char du Textile, composé par les principaux établissements industriels de Seclin.

Le tirage des primes aux divers groupements

Il fut alors procédé à la mairie au tirage des primes entre les divers groupements ayant participé aux fêtes. En voici le résultat :

Sociétés musicales

Harmonie municipale de Godecourt, 250 fr. et prime de présence de 50 fr. — Lyre Provinciale, 200 et 50 fr. — Fanfare de Libercourt, 150 et 60 fr. — La Chorale La Concordia, Houplin, 125 et 40 fr. — Harmonie des Etablissements Agache, 100 et 70 fr. — Fanfare l'Union d'Houplin, 75 et 50 fr. — Harmonie Sainte-Cécile Wattignies, 50 et 40 fr.

Société de gymnastique

« La Jeanne d'Arc », Frelin, 200 et 50 fr. — « Union Sportive », Carvin, 150 et 70 fr. — « La Godecourtaise », 100 et 50 fr. — « La Jeune France », Lesquin, 70 et 50 fr. — « La Revanche », Wattignies, 60 et 40 fr.

Sapeurs-Pompiers

Tir à la cible : Subdivision d'Houplin, 150 et 40 fr. — Subdivision de Libercourt, 100 et 20 fr. — Compagnie de Carvin, 75 et 20 fr. — Subdivision de Wattignies, 60 et 30 fr. — Subdivision d'Av...

Pour gagner 10.000 dollars

Cherbourg, 14. — L'an dernier, un Américain, M. Joseph Brenkus, 51 ans, avait fait le pari de se rendre à pied à Lourdes, à Jérusalem et à Rome. L'enjeu était de 10.000 dollars.

M. Brenkus quitta Nhatting (Indes), partit à pied pour New-York, prit le paquebot pour Cherbourg et de là gagna par étapes Lourdes, puis Marseille. Il s'embarqua pour Beyrouth, se rendit à Jérusalem et arriva à pied à Rome.

Il vient de rallier Cherbourg pour regagner l'Amérique. Il se félicite de n'avoir été attaqué qu'une fois en chemin et d'avoir appris, en plus de l'anglais, l'allemand, le russe, le tchèque, le hongrois, le français et l'italien.

Le Maréchal Foch en Tcheco-Slovaquie

Nos états-majors, dit le Maréchal sont en accord absolu

Prague, 14. — Les journaux reproduisent des portraits du Maréchal Foch et insèrent, qui des articles, qui des poèmes célébrant ses mérites et sa gloire.

Le sénateur Kiofac dans le «Ceake Slovaque» fait remarquer que les socialistes tchécoslovaques entendent honorer dans la personne de Foch, le patriote français qui a conquis la liberté pour la classe travailleuse de Tcheco-Slovaquie.

Le Maréchal Foch a nettement déclaré : Les Etats-Majors ont travaillé pendant plusieurs jours et procédé à des études communes qui furent longues, parce que très complètes.

Toutes les situations ont été envisagées et nous sommes arrivés à un accord absolu. Il n'y a rien de nouveau, nos accords ont uniquement pour but l'exécution des traités et le maintien de la paix.

Une fille de dix-sept ans enterra son enfant vivant

Paris, 14. — Une jeune fille de dix-sept ans, Marcelle Couturier, en service rue Chauvelot, 54, à Malakoff, est venue déclarer à M. Poisson, commissaire de police de Vanves, que, le 26 avril dernier, étant encore dans sa famille, à Cournant (Corrèze), elle avait mis au monde, en plein champs, un garçon et elle ajouta :

Avec une pioche, je creusai aussitôt un trou où j'enterrai, vivant, mon enfant. Ma mère, qui ignorait mon état, ne se douta point du crime que je venais de commettre. Je quittai le pays et vins chercher une place à Paris.

La jeune mère criminelle avait reçu, la semaine dernière, une convocation judiciaire à la suite de laquelle elle dut subir une visite du docteur Paul, médecin légiste.

C'est alors que, prise de peur, Marcelle Couturier se décida à faire des aveux. Elle a été envoyée au dépôt.

Les employés du Crédit Lyonnais ont fait grève une heure

Paris, 14. — Pour protester contre la présence de la police à la Banque principale du Crédit Lyonnais, vendredi dernier, le personnel avait décidé pour ce matin une grève des bras croisés de 10 heures à 11 heures.

A 10 heures tout le personnel quitta le travail et se rendit dans le grand hall central. Les employés qui avaient de l'argent dans leur caisse cessèrent à leur place.

La police n'est pas intervenue. A 11 heures, tout le monde était à son poste.

Un sexagénaire de La Sentinelle écrasé par un tramway

Le soir, vers 9 heures, au lieu dit « La Maréchal-Ferrand », à La Sentinelle, M. Bourdard, âgé de 60 ans, ouvrier à la Boulangerie, quittait son coiffeur et se disposait à rentrer chez lui, lorsque traversant les voies du tramway, il fut tamponné par une locomotive faisant le service des tramways de Denain à Lourches et qui retournait à son dépôt de Raimonville.

Relévé aussitôt et transporté à son domicile, il succomba quelques heures après, des suites de ses blessures.

Un conscrit de Mortagne fut tué par un cheval

M. Paul Lambert, 20 ans, qui était allé conduire un bateau à Mortagne du Nord, mettait ses chevaux à l'écurie de la localité, lorsqu'un des animaux rua. M. Lambert atteint au bas ventre reçut sur place les soins du docteur Hammeton et fut ensuite reconduit chez lui. Il ne tarda pas à succomber. Le pauvre garçon devait le lendemain partir au régiment.

Tué par son frère, au dressage de chiens policiers

Le Havre, 14. — Dans la forêt de Montgeon, M. Eugène Lecullier, demeurant 23, rue de l'Épargne, au Havre, a tué accidentellement son frère Georges, 40 ans, coiffeur, rue de la République, à Sainville.

Les deux hommes dressaient des chiens policiers. M. Eugène Lecullier, venait de charger son revolver, pour simuler une attaque avant de lâcher ses chiens. Un coup partit, et son frère, atteint en pleine poitrine, fut tué sur le coup.

Les Souverains britanniques ont traversé la France

Belfort, 14. — Le train spécial transportant les souverains britanniques est arrivé ce matin vers quatre heures à la gare frontière de St-Louis, où il a été reçu par les autorités françaises et les fonctionnaires des chemins de fer aliés et lorrains.

A 5 h. 58, il entra en gare de Belfort où un discret service d'ordre avait été organisé. Le train est reparti à 16 h. 5 par Châumont pour Calais.

Le départ de Calais

Boulogne, 14. — (De notre correspondant particulier). — Les souverains arrivés à Calais à 17 h., se sont embarqués sur le paquebot « Biarritz » qui a quitté le port à 17 h. 30 escorté du destroyer anglais «Spendar » et des contre-torpilleurs français, « Chassat » et « Durand », et « Lescot », « Guinet ». Les souverains avaient été reçus en gare par divers parlementaires belges et salués par M. Lehan, sous-préfet de Boulogne. M. Appens, adjoint au maire de Calais, offrit à la Reine une superbe robe de fleurs, puis les souverains prirent place à bord du paquebot.

Le Maréchal Foch en Tcheco-Slovaquie

Nos états-majors, dit le Maréchal sont en accord absolu

Prague, 14. — Les journaux reproduisent des portraits du Maréchal Foch et insèrent, qui des articles, qui des poèmes célébrant ses mérites et sa gloire.

Le sénateur Kiofac dans le «Ceake Slovaque» fait remarquer que les socialistes tchécoslovaques entendent honorer dans la personne de Foch, le patriote français qui a conquis la liberté pour la classe travailleuse de Tcheco-Slovaquie.

Le Maréchal Foch a nettement déclaré : Les Etats-Majors ont travaillé pendant plusieurs jours et procédé à des études communes qui furent longues, parce que très complètes.

Toutes les situations ont été envisagées et nous sommes arrivés à un accord absolu. Il n'y a rien de nouveau, nos accords ont uniquement pour but l'exécution des traités et le maintien de la paix.

Une fille de dix-sept ans enterra son enfant vivant

Paris, 14. — Une jeune fille de dix-sept ans, Marcelle Couturier, en service rue Chauvelot, 54, à Malakoff, est venue déclarer à M. Poisson, commissaire de police de Vanves, que, le 26 avril dernier, étant encore dans sa famille, à Cournant (Corrèze), elle avait mis au monde, en plein champs, un garçon et elle ajouta :

Avec une pioche, je creusai aussitôt un trou où j'enterrai, vivant, mon enfant. Ma mère, qui ignorait mon état, ne se douta point du crime que je venais de commettre. Je quittai le pays et vins chercher une place à Paris.

La jeune mère criminelle avait reçu, la semaine dernière, une convocation judiciaire à la suite de laquelle elle dut subir une visite du docteur Paul, médecin légiste.

C'est alors que, prise de peur, Marcelle Couturier se décida à faire des aveux. Elle a été envoyée au dépôt.